

Madame Florence LEGRAND, Maire
58, rue des Goélands
33590 GRAYAN et l'HOPITAL

Grayan et l'Hôpital, 27 décembre 2023

Lettre Recommandée + AR n° 1A19833359971

Madame la maire,

Vos récentes prises de position et votre tract électoral me conduisent une nouvelle fois à prendre la plume pour défendre les intérêts de notre société.

Lors du conseil municipal du 1ier décembre dernier, vous avez annoncé votre intention de rompre le bail avec la société Euronat car les réponses que nous avons apportées à votre mise en demeure seraient, selon vous, insatisfaisantes. Vous affichez clairement votre dessein d'évincer la société EURONAT **à moindre coût**.

J'observe et déplore que vous instrumentalisiez outrageusement cette initiative intempestive pour en faire un sujet de campagne.

Il n'y a pas comme vous le prétendez de façon simpliste, voire populiste, le privé (Euronat) contre le public (la commune).

Ce partenariat matérialisé par le bail à construction conçu par nos ainés (dont vous salissez la mémoire) entre notre société et la commune a fonctionné durant 45 ans. Il a vocation à perdurer.

Votre « vision » manichéenne est parfaitement illégitime et nos dissensions contractuelles seront arbitrées par les tribunaux qui en sont déjà saisis.

Vous persistez par ailleurs à évoquer **des mensonges et des contre-vérités**.

Espace Naturiste International

Nous réaffirmons que :

- C'est à l'initiative de la société Euronat que vous êtes assignée, depuis plus d'un an, devant le tribunal judiciaire, **et non le contraire**.
- **La société Euronat est totalement étrangère à la démission de certains élus.** Ceux-ci ont indiqué dans les colonnes du Journal de Médoc (article du 15/12/2023) les raisons pour lesquelles ils ont démissionné. Notamment : « *le constat en mairie d'une dégradation dans la gestion du budget et des personnels* ».
- **La société Euronat est totalement étrangère aux inscriptions massives** sur les listes électorales de certains résidents d'Euronat. Il s'agit de la réaction de nombreux résidents, inquiets après avoir reçu votre courrier de mise en demeure.
- **Il est enfin inadmissible** que votre tract contienne les termes de « *scandaleux* », « *irrégularités commises...* », « *faveurs...pour au moins 9 millions d'euros...* », « *présomptions de corruption...* ».

Curieusement, votre tract n'indique pas que vous êtes poursuivie en diffamation pour ces termes mensongers et que vous devrez en répondre devant le tribunal correctionnel.

- **La société Euronat ne fait pas de politique, n'est en rien investie dans la campagne électorale qui s'annonce**, et sa seule préoccupation est de continuer à proposer une offre touristique de qualité sur la commune de Grayan, dans le cadre d'une relation qu'elle souhaite paisible avec la municipalité.

Nous vous enjoignons à prendre de la hauteur, comme le requiert la fonction de maire.

Nous vous exhortons à laisser la société Euronat en dehors de la campagne et de cesser d'instrumentaliser le contentieux qui l'oppose à la Mairie, à des fins politiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, mes salutations distinguées.

Le Président Directeur Général



Jean-Michel LOREFICE

Espace Naturiste International